



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

6 FÉVRIER 2023

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire tenue à la salle du Conseil le lundi 6 février 2023 à 19 h 30, à laquelle sont présents en personne :

Mesdames les conseillères Julie Robert, Claudia Drogue et Lisa Collard;
Messieurs les conseillers Kevin Patenaude et Patrick Barry;

Absente : madame la conseillère Karine St-Germain;

Formant quorum sous la présidence de madame Suzanne Boulais, mairesse.

Également présents en personne :

Madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 35, la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance et suggère de prendre un moment de réflexion.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'une copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal, tel qu'il suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAL

4. RÈGLEMENTS

- 4.1 Règlement 2022-289 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) : adoption
- 4.2 Règlement 2022-185-28 concernant le zonage : adoption
- 4.3 Règlement 2023-290 sur la démolition d'immeubles : adoption
- 4.4 Règlement 2023-291 sur les règles et fonctionnement de la bibliothèque municipale : adoption

5. DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL

- 5.1 Demandes transmises au Conseil
 - 5.1.1 Aliment-Terre : proposition de partenariat
 - 5.1.2 Bourse des jeunes agriculteurs : demande de don
 - 5.1.3 Cours d'eau : déglacage rang du Grand-Bois
- 5.2 Demandes des personnes présentes dans la salle

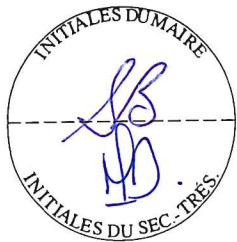
6. TRAITEMENT DES EAUX USÉES

- 6.1 Usine de traitement des eaux usées : remplacement des lampes UV
- 6.2 Réparation pompe station Benoît ou remplacement : soumissions
- 6.3 Formation de traitement des eaux usées : inscription du responsable de la voirie

7. VOIRIE

- 7.1 Balayage de rues 2023 : contrat
- 7.2 Fauchage le long des chemins de la Municipalité et du chemin d'accès à l'usine de traitement des eaux usées 2023 : contrat
- 7.3 Nettoyage de fossés 2023 : appel d'offres
- 7.4 Montée du Grand-Bois : ajustement du prix du carburant
- 7.5 Poteaux carrés en acier galvanisé : soumission
- 7.6 Flèches de signalisation pour camion : soumission

2023-02-0447



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

6 FÉVRIER 2023

- 7.6 Flèches de signalisation pour camion : soumission
- 7.7 Achat panneaux de signalisation : soumissions
- 7.8 Achat de bollards : soumissions
- 7.9 Achat de brosse mécanisée : soumission
8. RAPPORTS DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS
 - 8.1 Subventions aux organismes pour l'année 2023
 - 8.1.1 Résolution 2022-12-0389 : abroger
 - 8.1.2 Nouvelle grille de subvention pour l'année 2023 : adoption
 - 8.2 Office municipal d'habitation du Haut-Richelieu : budget 2023
 - 8.3 Formation du Comité de démolition
9. LOISIRS
 - 9.1 Ligue amicale de soccer pour les jeunes – été 2023
 - 9.2 Ligue amicale de soccer pour enfants de 6 à 8 ans
 - 9.3 Comité loisirs et culture
 - 9.3.1 Attribution des sièges
 - 9.3.2 Appel de candidatures
10. AFFAIRES FINANCIÈRES
 - 10.1 Comptes du mois
11. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 11.1 Journalier voirie : changement de statut d'employé
 - 11.2 Compte à recevoir à radier
 - 11.3 Cour d'école Frère-André : versement de la contribution 2023
 - 11.4 Association des directeurs municipaux du Québec : congrès 2023
12. COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS
13. SÉCURITÉ
14. CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UN SUIVI
15. VARIA
16. PÉRIODE DE QUESTIONS
17. LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- D'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :
 - Avec le point « Varia » ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. RÈGLEMENTS

- 4.1 Règlement 2022-289 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) : adoption

2023-02-0448

2023-02-0449



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

6 FÉVRIER 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal désirent adopter un nouveau règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique s'est tenue le 16 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE le 2^e projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement numéro 2022-289 a été remise aux membres du Conseil selon les délais prescrits par la loi, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse mentionne que ce projet de règlement a pour objet d'établir, pour certains projets définis, une procédure concernant la formulation d'une demande qui déroge à la réglementation et l'établissement de critères d'évaluation;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'adopter** le règlement numéro 2022-289 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, avec les modifications proposées par le Comité consultatif d'urbanisme, lequel stipule ce qui suit :

(Le texte du second projet de règlement numéro 2022-289 fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduit et peut être consulté aux archives de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.2 Règlement 2022-185-28 concernant le zonage : adoption

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal désirent modifier le règlement de zonage numéro 2009-185 présentement en vigueur afin de modifier certaines règles concernant les enseignes;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique s'est tenue le 16 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement numéro 2022-185-28 a été remise aux membres du Conseil selon les délais prescrits par la loi, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse mentionne que ce projet de règlement a pour objet de modifier certaines règles concernant les enseignes;

2023-02-0450



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

6 FÉVRIER 2023

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

D'adopter le règlement numéro 2022-185-28 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-185, selon les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lequel stipule ce qui suit :

(Le texte du second projet de règlement numéro 2022-185-28 peut être consulté aux archives de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.3 Règlement 2023-290 relatif à la démolition d'immeubles : adoption

2023-02-0451

CONSIDÉRANT QUE le pouvoir habilitant pour l'adoption d'un règlement régissant la démolition d'immeubles se trouve aux articles 148.0.1 à 148.0.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. a -19.1) et à l'article 141 de la Loi sur le patrimoine culturel (R.L.R.Q., c. P -9.002);

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives adoptées le 25 mars 2021 apporte plusieurs changements au milieu municipal, notamment en ce qui a trait au contrôle des démolitions, à la protection du patrimoine immobilier et aux régimes d'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal désirent régler la démolition d'immeubles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement représente un instrument de choix afin d'assurer la protection du patrimoine bâti et la réutilisation adéquate du sol dégagé;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QU'un projet du présent règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil selon les délais prescrits par la loi avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse mentionne que ce règlement a pour objet d'assurer le contrôle de la démolition de tout immeuble visé en interdisant la démolition, à moins que le propriétaire n'ait au préalable obtenu un certificat d'autorisation à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **QUE** le règlement numéro 2023-290 relatif à la démolition d'immeubles soit adopté et qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

(Le texte du règlement numéro 2023-290 fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduit et peut être consulté aux archives de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6603



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

6 FÉVRIER 2023

2023-02-0452

4.4 Règlement 2023-291 sur les règles et fonctionnement de la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal désirent adopter un règlement relatif aux règles et fonctionnement de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QU'un projet du présent règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil selon les délais prescrits par la loi avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse mentionne que ce règlement a pour objet d'encadrer les activités de prêts et des locations de livres et de matériels de la bibliothèque municipale;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **Que** le règlement numéro 2023-291 relatif aux règles et fonctionnement de la bibliothèque soit adopté et qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

(Le texte du règlement numéro 2023-291 fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduit et peut être consulté aux archives de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL

5.1 Demandes transmises au Conseil

5.1.1 Alternative Aliment-Terre : offre de partenariat

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie de l'offre de partenariat de l'organisme Alternative Aliment-Terre;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'est pas envisageable au bureau municipal vu la gestion que cela implique et les heures d'ouverture non favorables;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **De ne pas** donner suite à la demande de partenariat de l'organisme Alternative Aliment-Terre, mais de les encourager à solliciter de nouveau les commerçants du village, plus particulièrement les dépanneurs et chez Sövla, boutique écologique ;
- **De proposer** à l'organisme de présenter une conférence dans le cadre de la journée de la Terre, comme d'autres activités sont déjà prévues par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-02-0453



No de résolution
ou annotation

2023-02-0454

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

6 FÉVRIER 2023

5.1.2 Bourse des jeunes agriculteurs : demande de don

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie de la demande de don de la part de la Chambre du commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu (ci-après CCIHR) pour la Bourse jeunes agriculteurs/trices de l'année;

CONSIDÉRANT QUE cette bourse vise à récompenser un agriculteur/trice de moins de 40 ans pour son travail exceptionnel durant l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE le logo de la Municipalité sera utilisé à titre promotionnel dans toutes les communications de la CCIHR;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **Que** le Conseil municipal fasse don de 1 000 \$ pour la Bourse Jeunes agriculteurs/trices donnée par la CCIHR lors du Gala d'excellence qui se tiendra le 9 juin 2023;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Administration générale ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5.1.3 Cours d'eau : déglçage rang du Grand-Bois

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil sont mis au fait d'un problème récurrent d'inondation lors de la période de dégel dans le rang du Grand-Bois ;

CONSIDÉRANT l'initiative de monsieur Michel Brodeur, inspecteur municipal et en bâtiment et personne ressource pour les cours d'eau, de faire casser la glace dans ce secteur pour éviter des inondations au printemps ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Excavation David Fréreau pour lesdits travaux;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **De mandater** l'entreprise Excavation David Fréreau pour dégager le cours d'eau, situé près du rang du Grand-Bois sur une distance de 1 000 mètres, des glaces et de la neige qui forment des embâcles au printemps pour un montant maximal de 2 500 \$, taxes en sus, selon la soumission datée du 6 février 2023, ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution ;
- **De nommer** monsieur Michel Brodeur, inspecteur municipal et en bâtiment et personne ressource pour les cours d'eau, comme signataire au nom de la Municipalité, de l'estimation et comme surveillant des travaux;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Hygiène du milieu ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5.2 Demande des personnes présentes dans la salle

Il n'y a aucune demande de la personne présente dans la salle.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

6 FÉVRIER 2023

6. TRAITEMENT DES EAUX USÉES

6.1 Usine de traitement des eaux usées : remplacement des lampes UV

2023-02-0456

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de remplacer les lampes UV de l'usine de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Brault Maxtech inc.;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **D'autoriser** l'achat de lampes UV auprès de l'entreprise Brault Maxtech inc. selon la soumission numéro 12443 datée du 1^{er} février 2023 au montant de 2 651,32 \$ incluant toutes les taxes, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Hygiène du milieu ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.2 Réparation pompe de la station Benoît ou remplacement : soumissions

2023-02-0457

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire réparer la pompe de la station de pompage de la rue Benoît;

CONSIDÉRANT QUE de remplacer la pompe coûte pratiquement le même prix que la réparation;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Pompex inc. pour le remplacement de ladite pompe;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'autoriser** l'achat d'une nouvelle pompe pour la station de pompage de la rue Benoît pour un montant de 9 103,72 \$, toutes taxes incluses, selon la soumission numéro 530987 de l'entreprise Pompex inc. datée du 1^{er} février 2023, ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Hygiène du milieu ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.3 Formation de traitement des eaux usées : inscription du responsable de la voirie

2023-02-0458

CONSIDÉRANT le départ éventuel à la retraite de monsieur Michel Brodeur, inspecteur municipal et en bâtiment et personne formée à la gestion et au traitement des eaux usées de l'usine d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent assurer la relève de monsieur Brodeur et que monsieur Rémi Drapeau, responsable de la voirie, est le candidat idéal vu ses connaissances dans le domaine du traitement des eaux usées;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

6 FÉVRIER 2023

CONSIDÉRANT QUE monsieur Drapeau a déjà un certificat en traitement des eaux usées par étang aéré et qu'il doit maintenant aller chercher son certificat de traitement des eaux usées par station mécanisée pour se conformer aux besoins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De procéder** à l'inscription du cours de traitement des eaux usées par station mécanisée de monsieur Rémi Drapeau, responsable de la voirie, pour un montant de 125 \$, taxes en sus, selon la tarification en vigueur au 1^{er} janvier 2023 au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Hygiène du milieu ».

7. VOIRIE

7.1 **Balayage de rues 2023 : contrat**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal désirent réaliser des travaux de balayage des rues de la Municipalité au printemps 2023;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Balayages Rive-Sud inc.;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **D'accorder** le contrat pour la réalisation des travaux de balayage des rues de la Municipalité, dans le noyau villageois, à l'entreprise Balayages Rive-Sud inc., selon la soumission datée du 30 janvier 2023 au taux horaire de 125 \$, taxes en sus, pour un nombre d'heure à déterminer par le responsable de la voirie, ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.2 **Fauchage le long des chemins de la Municipalité et du chemin d'accès à l'usine de traitement des eaux usées 2023 : contrat**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent accorder un contrat afin de réaliser des travaux de fauchage le long des chemins de la Municipalité et du chemin d'accès à l'usine de traitement des eaux usées pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise André Paris inc.;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **D'accorder** le contrat à l'entreprise André Paris inc. pour effectuer les travaux de fauchage en trois coupes, soit une coupe avant le 9 juin 2023, une coupe autour du 17 juillet 2023 et une coupe entre la fin du mois d'août et le début du mois de septembre 2023, selon l'offre de services datée du 1^{er} février 2023 au montant forfaitaire de 16 677,12 \$, toutes taxes incluses, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution;

2023-02-0459

2023-02-0460



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

6 FÉVRIER 2023

- **D'autoriser** madame Suzanne Boulais, mairesse, et madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, le contrat de fauchage 2023 avec l'entreprise André Paris inc.;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.3 Nettoyage de fossés 2023 : appel d'offres

2023-02-0461

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent obtenir des soumissions afin de réaliser des travaux de nettoyage de sections de fossés situées sur la rue des Pins, le 4^e Rang Nord, le 6^e Rang et la montée du Grand-Bois;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'autoriser** l'envoi de l'appel d'offres numéro MSG-2022-04 par invitation en vue d'obtenir des soumissions pour les travaux de nettoyage de fossés sur la rue des Pins, le 4^e Rang Nord, le 6^e Rang et la montée du Grand-Bois ;
- **De nommer** monsieur Rémi Drapeau, responsable de la voirie, responsable en octroi de contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.4 Montée du Grand-Bois : ajustement du prix du carburant

2023-02-0462

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie de la demande d'ajustement du prix du carburant pour le contrat des travaux d'élargissement de la montée du Grand-Bois par la firme de gestion Gestimaction inc.;

CONSIDÉRANT QU'après vérification auprès de la firme FNX-Innov, concepteur du devis initial, aucune clause d'ajustement du prix du carburant ne figure au document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De ne pas donner** suite à la demande d'ajustement du prix du carburant du contrat de l'élargissement de la montée du Grand-Bois par la firme de gestion Gestimaction inc. ;
- **De faire parvenir** une lettre et le courriel de la firme FNX-Innov à Gestimaction inc. à titre explicatif.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.5 Poteaux carrés en acier galvanisé : soumission

2023-02-0463

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil souhaitent faire l'achat de poteaux carrés en acier galvanisé pour le service de la voirie;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Spectralite pour lesdits poteaux ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

6 FÉVRIER 2023

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **De procéder** à l'achat de 26 poteaux en acier galvanisé de dimension 1 ¼" X 1 ¼" X 10 pieds et 12 poteaux de dimension 2" X 2" X 10 pieds auprès de l'entreprise Spectralite pour un montant de 2 412,18 \$, toutes taxes incluses, selon la soumission datée du 19 janvier 2023, ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution ;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.6 Flèches de signalisation : soumission

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil souhaitent faire l'achat de deux flèches de signalisation pour mettre sur les camions du service de la voirie ;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles flèches seront plus voyantes et elles remplaceront celles actuellement utilisées qui sont désuètes ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Signel Services inc. pour la fourniture desdites flèches de signalisation ;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **De procéder** à l'achat de deux flèches de signalisation photosensibles, incluant les câbles de contrôle, auprès de l'entreprise Signel Services inc., pour un montant de 1 833,85 \$, toutes taxes incluses, selon la soumission datée du 27 janvier 2023, ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution ;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.7 Achat panneaux de signalisation : soumission

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil souhaitent faire l'achat de nouveaux panneaux de signalisation pour le service de la voirie ;

CONSIDÉRANT l'offre de l'entreprise Signel Services inc. pour la fourniture desdits panneaux de signalisation;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **De procéder** à l'achat des panneaux de signalisation auprès de l'entreprise Signel Services inc. pour un montant de 6 647,62 \$, toutes taxes incluses, selon la soumission numéro 55965 datée du 19 janvier 2023, ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-02-0464

2023-02-0465



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

6 FÉVRIER 2023

2023-02-0466

7.8 Achat de bollards : soumission

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil souhaitent faire l'achat de nouveaux bollards pour le service de la voirie ;

CONSIDÉRANT l'offre de l'entreprise Kalitec pour la fourniture desdits bollards;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **De procéder** à l'achat d'au minimum 50 bollards de type Steel-Flex standard 1 200 mm auprès de l'entreprise Kalitech à 100,30 \$ l'unité, taxes en sus, selon la soumission datée du 1^{er} février 2023, ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-02-0467

7.9 Achat de brosse mécanisée : soumission

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil souhaitent faire l'achat d'une brosse rigide mécanisée pour le service de la voirie ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Blanchard mini-moteur pour la fourniture de ladite brosse;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **De procéder** à l'achat d'une brosse rigide mécanisée de marque Echo auprès de l'entreprise Blanchard mini-moteur pour un montant de 494,34 \$, toutes taxes incluses, selon la soumission datée du 3 février 2023, ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. RAPPORT DES COMITÉS ET REPRÉSENTATION

8.1 Subventions aux organismes pour l'année 2023

8.1.1 Résolution 2022-12-0389 : abroger

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont adopté, lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2022, la résolution numéro 2022-12-0389 concernant les subventions données aux organismes pour l'année 2023, et que celle-ci prévoyait 1 000 \$ pour le Centre d'action bénévole d'Iberville;

CONSIDÉRANT QUE lors de la même séance, le Centre d'action bénévole d'Iberville s'est vu octroyer un don de 1 000 \$ pour la tenue de la Guignolée 2022 (réf. résolution 2022-12-0369);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil souhaitent une distribution équitable de l'enveloppe budgétaire réservée aux dons et subventions pour chaque organisme affilié à la Municipalité;

2023-02-0468



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

6 FÉVRIER 2023

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'abroger** la résolution 2022-12-0389 qui prévoit une subvention de 1 000 \$ au Centre d'action bénévole d'Iberville pour l'année 2023, car l'organisme a déjà bénéficié de la générosité de la Municipalité par le biais d'un don de 1 000 \$ pour la Guignolée 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.1.2 Nouvelle grille de subvention pour l'année 2023 : adoption

2023-02-0469

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent revoir la liste des subventions aux organismes prévues pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-12-0389 concernant lesdites subventions a été abrogée (réf. résolution 2023-02-0468);

EN CONSÉQUENCE madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **D'adopter** la nouvelle grille de subvention pour l'année 2023 tel qu'il suit :

Paroisse Saint-Grégoire-Le-Grand	5 000 \$
École Frère-André	2 500 \$
École Frère-André – aménagement de la cour	5 000 \$
École secondaire Mgr-Euclide-Théberge	2 000 \$
Club Optimiste Mont St-Grégoire inc.	3 000 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.2 Office municipal d'habitation Haut-Richelieu : budget 2023

2023-02-0470

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation (ci-après « OMH ») Haut-Richelieu a transmis ses prévisions budgétaires pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la Municipalité correspond à 10 % du déficit d'exploitation de l'immeuble sur le territoire de la Municipalité, soit 1 463 \$;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **D'accepter** les prévisions budgétaires 2023 de l'OMH Haut-Richelieu;
- **D'autoriser** le paiement de la quote-part de la Municipalité au montant de 1 463 \$;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Santé et bien-être ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.3 Formation du Comité de démolition

2023-02-0471

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont adopté le règlement 2023-290 relatif à la démolition d'immeubles lors de la séance ordinaire du 6 février 2023 (réf. résolution 2023-02-0451);

CONSIDÉRANT QUE le règlement exige que 3 élu(e)s forment le comité de démolition ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

6 FÉVRIER 2023

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **De mandater** madame la conseillère Julie Robert, messieurs les conseillers Kevin Patenaude et Patrick Barry à titre de membres du Comité de démolition de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, et ce, pour une période d'un an à compter du 6 février 2023, renouvelable à chaque année;
- **De mandater** madame Amélie Séguin, adjointe à la direction, comme secrétaire des réunions du Comité de démolition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. LOISIRS

9.1 **Ligue amicale de soccer pour les jeunes : été 2023**

2023-02-0472

CONSIDÉRANT QU'un résident de la Municipalité souhaite organiser une ligue amicale de soccer pour les jeunes au cours de l'été 2023 et demande l'approbation des membres du Conseil municipal afin d'utiliser le grand terrain de soccer les mercredis soirs;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'autoriser** l'utilisation gratuite exclusive du grand terrain de soccer, tous les mercredis soirs de la saison estivale 2023, au profit de la ligue amicale de soccer des jeunes résidents de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9.2 **Ligue amicale de soccer pour enfants de 6 à 8 ans**

2023-02-0473

CONSIDÉRANT QU'un résident de la Municipalité souhaite organiser une ligue amicale de soccer pour enfants de 6 à 8 ans au cours de l'été 2023 et demande l'approbation des membres du Conseil municipal afin d'utiliser les petits terrains de soccer les mercredis soirs;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'autoriser** l'utilisation gratuite des petits terrains de soccer, tous les mercredis soirs de la saison estivale 2023, au profit de la ligue de soccer amicale pour enfants de 6 à 8 ans de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9.3 **Comité loisirs et culture**

9.3.1 **Attribution des sièges**

2023-02-0474

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs et culture doit être constitué de 3 élu(e)s et de 5 résidents et qu'un numéro de siège doit être attribué à chaque membre résident selon le règlement 2020-276 constituant le Comité des loisirs et culture Frère-André;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Audrey Ashworth, coordonnatrice des loisirs, pour l'attribution des numéros de siège;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

6 FÉVRIER 2023

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'attribuer** les numéros de siège du Comité loisirs et culture dans l'ordre suivant :
 - Siègne # 1 : Rudy Bielen
 - Siègne # 2 : Marie-Michèle Perron
 - Siègne # 3 : Marcel Dubois
 - Siègne # 4 : Stéphane Marleau
 - Siègne # 5 : Alexandre Grenier

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9.3.2 Appel de candidatures

2023-02-0475

CONSIDÉRANT QUE monsieur Stéphane Marleau a démissionné du siège #4 au sein du Comité loisirs et culture lors de la réunion tenue le 2 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent lancer un appel de candidatures pour combler le poste laissé vacant auprès du Comité des loisirs et culture;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **De lancer** l'appel de candidatures pour combler le siège #4 laissé vacant par monsieur Stéphane Marleau au sein du Comité des loisirs et culture ;
- **Que** l'appel de candidatures soit affiché sur le site Internet de la Municipalité, le tableau électronique et la page Facebook dès que possible, et ce, jusqu'au 31 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10. AFFAIRES FINANCIÈRES

10.1 Comptes du mois

2023-02-0476

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la liste des déboursés datée du 6 février 2023 et de la liste finale des comptes pour l'émission des chèques datée du 6 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'approuver** la liste des déboursés, au montant de 94 297,41 \$ et d'autoriser le paiement des comptes inscrits sur la liste finale pour l'émission des chèques au montant de 107 088,21 \$, lesdites listes faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

11.1 Journalier voirie : changement de statut d'employé

2023-02-0477

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal jugent qu'il n'est plus nécessaire d'employer monsieur Alexandre Jourdain à temps partiel comme journalier senior à la voirie;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

6 FÉVRIER 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil souhaitent tout de même garder monsieur Jourdain sur appel à temps partiel en cas de besoin et que cela lui convient parfaitement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **De modifier** le statut d'emploi de monsieur Alexandre Jourdain, journalier senior à la voirie, de temps partiel à temps partiel sur appel selon les besoins de la Municipalité, aux conditions inscrites au document « Rémunération des officiers et des employés municipaux » datés du 16 janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11.2 Compte à recevoir à radier

2023-02-0478

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal sont informés, par la directrice générale et greffière-trésorière, que plusieurs comptes à recevoir demeurent impayés à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs résidents n'ont pas payé leur licence de chien depuis 2018 et que la majorité sont ou étaient locataires, et donc difficiles à retracer;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **De radier** les comptes à recevoir reliés aux licences de chien, selon la liste datée du 19 décembre 2022, pour un montant total de 380 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11.3 Cour d'école Frère-André : versement de la contribution 2023

2023-02-0479

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont discuté en séance de travail de donner 5 000 \$ à chaque année pour les 4 prochaines années pour la réfection de la cour de l'école Frère-André;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil souhaitent verser le montant de 20 000 \$ au cours de leur mandat qui se termine en 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection de la cour d'école commenceront cet été ;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu;

- **Que** le tableau de répartition de la contribution se lise comme suit :

Année	Montant de la contribution
Mars 2023	5 000 \$
Mars 2024	7 500 \$
Mars 2025	7 500 \$

- **Faire parvenir** une lettre explicative des montants qui seront versés à l'école Frère-André;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budgets 2023 « Subventions ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

2023-02-0480

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

6 FÉVRIER 2023

11.4 Association des directeurs municipaux du Québec : congrès 2023

CONSIDÉRANT QUE madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, souhaite s'inscrire au congrès 2023 organisé par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ci-après « ADMQ ») qui se tiendra du 14 au 16 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'autoriser** l'inscription de madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, au congrès 2023 de l'AMQ;
- **D'autoriser** l'émission d'un chèque au montant de 650,76 \$, taxes incluses, à l'AMQ pour le paiement des frais d'inscription;
- **D'autoriser** les dépenses pour deux nuits à l'hôtel pour un montant de 498 \$, taxes en sus;
- **D'autoriser** les dépenses pour deux nuits pour le paiement du stationnement pour un montant de 48 \$, taxes incluses;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Administration générale ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12. COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Aucun point n'est discuté dans cette section.

13. SÉCURITÉ

Aucun point n'est discuté pour cette section.

14. CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UN SUIVI

Aucun point n'est discuté pour cette section.

15. VARIA

Aucun point n'est discuté pour cette section.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne demande des éclaircissements par rapport à l'achat de poteaux carrés et des bollards.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant donné que tous les points à l'ordre du jour ont été traités, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu de lever la séance à 20 h 47.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-02-0481



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

6 FÉVRIER 2023

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je, soussignée, Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées aux résolutions suivantes sont effectuées :

2023-02-0454	2023-02-0458	2023-02-0466	2023-02-0479
2023-02-0455	2023-02-0463	2023-02-0467	2023-02-0480
2023-02-0456	2023-02-0464	2023-02-0470	
2023-02-0457	2023-02-0465	2023-02-0476	

Manon Donais, directrice générale et
greffière-trésorière

Suzanne Boulais, mairesse
Manon Donais, directrice générale et
greffière-trésorière

ATTESTATION RELATIVE À LA SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS

Je, soussignée, Suzanne Boulais, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Suzanne Boulais, mairesse